



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Réunion sur la création du Sous-groupe de gestion et de supervision de la sécurité (SMO/SG) du Groupe de planification et de mise en œuvre du système d'aviation de la région Afrique - océan Indien (AASPG), Nairobi, Kenya

24-25 avril 2025

Point 5 de l'ordre du jour - Examen des faits nouveaux concernant le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) de l'OACI, le Plan régional AFI de sécurité de l'aviation (RASP-AFI), et les préoccupations significatives de sécurité de la région AFI

5.2 Préoccupations significatives de sécurité de la région AFI

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ
La présente note d'information passe en revue les stratégies et les initiatives nécessaires pour résoudre les préoccupations significatives de sécurité (SSC) dans la région AFI.
La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3 de la présente note d'information.
RÉFÉRENCE(S) : <ul style="list-style-type: none">• Rapport des réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10• Manuel de procédures de l'AASPG
Objectif stratégiques connexe de l'OACI : <ul style="list-style-type: none">• A – Sécurité

1. INTRODUCTION

- 1.1. Actuellement, trois États des régions ESAF et WACAF comptent au total cinq SSC dans le domaine des services de navigation aérienne (ANS) liées aux procédures de vol aux instruments, aux inspections en vol et aux aides à la navigation.
- 1.2. Il convient de relever que la réunion ARC-TF/7 a ajouté les SSC liées aux ANS à la liste des domaines communs sur lesquels l'APIRG, le RASG-AFI et le Plan AFI devraient se pencher. Par conséquent, elles doivent être l'une des priorités du Sous-groupe SMO.
- 1.3. En outre, la Décision 27/15 de la réunion APIRG/27 portant renforcement de la sécurité des opérations de vol en Afrique afin de réduire les SSC liées aux ANS dans la Région, a chargé les États, les ANSP, l'AFPP, et le Secrétariat de prendre les mesures nécessaires.
- 1.4. La présente note se penche sur les initiatives du Sous-groupe de gestion et de supervision de la sécurité (SMO/SG) destinées à résoudre efficacement les SSC et les

problèmes de sécurité critiques dans la région et de permettre la prise de mesures préventives.

2. ANALYSE

Le Sous-groupe SMO doit réfléchir aux activités ci-après :

- 2.1. Fourniture de l'assistance technique aux États dans la résolution des préoccupations significatives de sécurité (SSC) dans le domaine des ANS à travers des mesures correctives ou des mesures d'atténuation, et suivi de la mise en œuvre des plans de mesures correctives.
- 2.2. Organisation d'ateliers pour sensibiliser les États et les parties prenantes sur les principaux domaines et les causes profondes des SSC, les dispositions de l'OACI liées à la gestion des obstacles, la mise en œuvre des procédures de vol aux instruments, l'exploitation et la maintenance des aides à la navigation, ainsi qu'à la gestion de l'information aéronautique et à la cartographie.
- 2.3. Exploitation de la Décision 27/15 de la réunion APIRG/27 à travers la coordination et le partage des informations avec les États, les ANSP et l'AFPP.
- 2.4. Utilisation des méthodologies employées par les États ayant connu des SSC qu'ils ont réussi à résoudre.
- 2.5. Résolution des problèmes liés à la publication des procédures aux instruments (IFP) sans avoir établi et mis en œuvre un processus d'approbation pour s'assurer que les procédures de vol sont conformes aux critères édictés par l'État.
- 2.6. Identification à l'avance des problèmes de sécurité susceptibles d'engendrer une SSC et sensibiliser, en conséquence, les États, surtout en ce qui concerne le problème de faux documents ou de documents délivrés par un État qui ne dispose pas des capacités techniques nécessaires.
- 2.7. Mise en place d'accords à encourager entre les États et les fournisseurs de service d'étalonnage en vol pour l'étalonnage périodique de leurs aides à la navigation et la validation des procédures de vol aux instruments.
- 2.8. Sensibilisation de haut niveau sur les SSC et leurs effets néfastes sur les activités de l'aviation civile et la réputation dans le domaine de la sécurité.
- 2.9. Création et maintenance d'une plateforme de partage de l'information pour promouvoir le partage des ressources et des coûts pour l'étalonnage en vol et la validation en vol.
- 2.10. Mobilisation à nouveau du mécanisme d'évaluation des ANSP par les pairs pour promouvoir l'assistance technique mutuelle entre les fournisseurs des ANS afin d'améliorer les services et les infrastructures, et prévenir ainsi les SSC.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre acte des informations fournies dans la présente note d'information

----- FIN -----